

PRESENCE

No 13

Informations du Stalag XX B

Novembre 1942



Vieilles Eglises à Konitz (Prusse Occidentale)

Il y a un an paraissait le premier numéro de PRESENCE....

Son but: renseigner, faire réfléchir, essayer de créer parmi nous un lien, en informant les grands comme les petits Kommandos, enfin tirés de leur isolement, de ce qui pouvait les intéresser en tant que prisonniers et en tant que Français. Et ce contact ainsi maintenu entre nous, ce souvenir toujours rappelé de notre patrie auraient pu réaliser comme l'ambiance bienfaisante d'une présence qui nous aurait aidé à supporter notre captivité, de même que sont bienfaisantes l'amitié toujours vivante qui nous unit à un camarade pourtant lointain, la pensée douloureuse mais si chère du foyer que nous retrouverons.

Ce but, PRESENCE l'a-t-il atteint? Pas toujours, semble-t-il car tels articles ont été sévèrement discutés, tels exposés durement critiqués. Mais telle phrase, ce prise de position a ranimé des sentiments peut-être appel à la solidarité a été généreusement entendu, telle prise de position a ranimé des sentiments peut-être oubliés. Et si PRESENCE, aux yeux de certains, apparaissait inutile et vide, d'autres étaient heureux de le recevoir, de vivre grâce à lui davantage avec leurs camarades prisonniers, d'être amenés à réfléchir un peu plus à des problèmes dont ils sentaient toute l'importance pour eux et pour la France dans laquelle un jour ils auront à agir.

Et c'est pourquoi, dans l'avenir, PRESENCE s'efforcera de continuer à vous renseigner, à soumettre à votre réflexion les problèmes qui pourraient se présenter. Et si la solution de tel d'entre eux demande un effort, si tel rappel de responsabilités exige un examen de conscience, PRESENCE souhaite que cet effort soit fait, cette responsabilité acceptée, loyalement, sans une dérobade que camouflerait une plaisanterie ou une critique.

Et c'est plus unis, respectueux des efforts de chacun plus conscients de ce que nous devons à ceux qui nous entourent, que nous attendrons le jour où nous reverrons la France, ayant su profiter de notre captivité pour nous grandir par l'esprit et par le coeur, pour devenir plus généreux et plus actifs.

PRESENCE

409 1085 Rg

L'Officier-Conseil français vous parle . . .

Arrivé au camp depuis quelques jours en qualité d'officier-conseil du Wehrkreis XX., c'est à vous tous sous-officiers et soldats du Stalag XX B que j'adresse aujourd'hui ces quelques lignes.

Veillez y trouver tout d'abord outre mon salut personnel celui de tous les officiers prisonniers, de ceux qui ont eu l'honneur il y a trente mois de vous conduire au combat. Malgré la séparation ils ne vous ont pas oubliés, sachez le bien, et je suis heureux de pouvoir venir les représenter parmi vous.

De même que mon prédécesseur le Lieutenant Sauvain, j'ai été envoyé ici par les Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre français pour seconder votre Homme de Confiance l'Adjudant Boutry dans sa tâche si ingrate et si difficile. Je m'y emploierai, vous pouvez en être sûrs, dans un esprit de confiance totale et une unité de vues absolue avec lui.

Mais ma tâche ne se borne pas là et je viens aussi vous aider à supporter moralement les épreuves de la captivité. Je ne veux donc pas attendre plus longtemps pour vous transmettre un premier message par la voix de notre journal puisque votre nombre et l'éloignement de vos Kommandos m'empêche de le faire verbalement.

La France traverse en ce moment l'une des périodes les plus critiques de son histoire. Vos esprits sous l'influence de nouvelles contradictoires risquent le trouble et la désunion. La seule voix qui doit nous guider à travers ce chaos est celle du Maréchal Pétain. Lui seul sait, lui seul décide. Aucun d'entre nous n'a à critiquer ses actes, personne n'a des leçons de patriotisme ou d'énergie à lui donner. Lorsque ce journal paraîtra, vous aurez tous lu je l'espère son appel du 19 novembre. Je ne vous en rappellerai que les dernières paroles :

„L'union est plus que jamais indispensable.

„Je reste votre guide.

„Vous n'avez qu'un seul devoir: obéir.

„Vous n'avez qu'un seul gouvernement: celui auquel j'ai donné le pouvoir de gouverner.

„Vous n'avez qu'une Patrie que j'incarne: La France.

Vous savez que le Maréchal a maintenant pris le commandement suprême de L'Armée et de la Flotte françaises. Dans l'acte par lequel il a pris ce commandement il n'a donné qu'une seule consigne: que chacun fasse son devoir avec discipline dans l'ordre et dans le calme.

Pour nous, les prisonniers, notre devoir ne consiste qu'à manifester notre esprit d'union, à faire taire impitoyablement nos discussions et à ne rien faire qui puisse nuire à la politique du Maréchal.

Nous sommes soldats, nous saurons obéir, la France incarnée en la personne du Maréchal l'attend de nous, nous ne faillirons pas à notre devoir.

Lieutenant ODIER

33^e Regt d'Artie Nord-Africain
Officier Conseil du Wehrkreis XX.

INFORMATIONS

Le 24 Octobre, une Commission de la Croix-Rouge Internationale est passée au Stalag XX B. Après un bref séjour au camp de Willenberg, elle visita quelques Kommandos de la région de Dantzig et de Gotenhafen.

Les 15 et 16 Novembre, le Capitaine de la Chapelle et le Lieutenant Poigny, de la Mission Scapini, étaient à leur tour de passage au Stalag XX B. Ils visitèrent des Kommandos de la région de Marienwerder avant d'arriver à Marienbourg, et purent s'entretenir avec nos camarades de Willenberg, de l'Hôpital, et du Nogat-Lager.

C'est un bref compte-rendu de ces visites et des conversations que j'ai pu avoir avec les délégués que vous trouverez ci-dessous.

Les différentes activités du Stalag ont d'abord retenu l'attention des délégués: ACTIVITES ARTISTIQUES, telles que Séances données régulièrement dans les 12 Camps ou Kommandos du Stalag ayant une troupe permanente, ou soirées organisées dans des kommandos moins importants, mais où la bonne volonté de tous permet de surmonter des difficultés parfois grandes — ou expositions réalisées dans tel ou tel camp ou kommando.

ACTIVITES INTELLECTUELLES, conférences ou cours, permettant à ceux qui y assistent de sortir un peu de l'atmosphère de l'„arbeit“ continu, si lourde à supporter à certains jours.

ACTIVITES SPORTIVES, matches, rencontres entre kommandos, journées sportives, etc.

ENTR'AIDE, comme la Mutuelle du Stalag, les appels faits au cours de telle manifestation artistique ou sportive en vue de soulager un camarade ou une famille.

Puis nous en sommes venus aux renseignements proprement dits.

Les délégués de la Mission, au point de vue de la CORRESPONDANCE, ont constaté que le temps mis par le courrier ou les colis était normal. Pour la Correspondance des FRERES PRISONNIERS, je leur ai signalé que nous ne touchions qu'une carte supplémentaire par 20 prisonniers — ce qui en principe ne permet pas l'octroi d'une carte par mois à chaque prisonnier ayant un frère en captivité — mais le fait que tous les prisonniers du Stalag touchent 4 cartes par mois ne nous permet pas d'espérer obtenir plus pour ceux qui ont un frère dans quelque autre Stalag. Quant au CONTROLE DES COLIS ET DES CONSERVES — sujet qui m'a valu de nombreuses demandes d'explications — je ne puis que vous rappeler l'article 40 de la Convention de Genève, qui prévoit que „le contrôle des colis doit s'effectuer dans des conditions propres à assurer la conservation des denrées qu'ils pourront contenir“. Ce n'est donc que si ce contrôle était fait de telle sorte que telle ou telle partie du colis serait inutilisable qu'il y aurait lieu de m'adresser une plainte.

Au point de vue MEDICAL, la question PROTHESE DENTAIRE a été à nouveau soulevée. Demande de matériel a été faite une fois de plus par le Médecin-Dentiste de l'Hôpital. Pour les LUNETTES, là où il est impossible d'en trouver, des formulaires seront remplis par les spécialistes consultés, et envoyés à la Croix-Rouge qui enverra les lunettes demandées.

J'ai signalé à nouveau le cas des INVALIDES RAPATRIABLES qui attendent, certains depuis plus d'un an, le „Transport-Zug“ qui doit les ramener en France. La Mission fera tout ce qu'elle pourra pour eux.

Quant au rapatriement des SANITAIRES, nous pouvons distinguer deux cas:

Sanitaires reconnus par le Stalag, en exercice ou non: j'ai demandé le rapatriement d'un nombre de sanitaires égal au nombre des sanitaires nouvellement reconnus par le Stalag. La liste dressée tient compte de l'âge et des charges de famille (classes de mobilisation). La Commission de la Croix-Rouge et la Délégation de la Mission Scapini m'ont promis d'appuyer ma demande, qui reste en dernier ressort soumise à la décision des autorités Allemandes.

Sanitaires non reconnus par le Stalag, mais dont les dossiers ont été transmis par le Service de Santé Français à l'O.K.W., par l'intermédiaire de la Mission Scapini. — Aucun de ces dossiers n'est, depuis Février dernier, parvenu au Stalag, et donc aucun Sanitaire n'a été depuis cette époque reconnu par ce moyen. La Mission Scapini fera son possible pour obtenir la transmission de ces pièces, dont certaines traînent depuis plus d'un an, le plus vite possible... En attendant, patience!

VETEMENTS: J'ai fait part aux délégués de notre pénurie à ce sujet. Ils ont d'ailleurs pu se rendre compte, dans les différents kommandos visités, que mes demandes n'étaient pas exagérées...! Ils m'ont rappelé la pauvreté actuelle de la France, dont l'effort en faveur des prisonniers est immense, mais qui n'a plus les matières premières nécessaires.

Un envoi de vêtements de la Croix-Rouge Française, reçu dans la première quinzaine de Novembre, me permettra de faire une répartition dans les kommandos, au prorata de leur effectif, et dans des proportions qui ont été portées à la connaissance des Hommes de Confiance par circulaire. Les Hommes de Confiance veilleront eux-mêmes à ce que ce soient leurs camarades les plus dépourvus qui touchent ces vêtements. Je demande à ceux qui en bénéficieront de veiller le plus possible à leur entretien surtout pour les chandails et les chaussures, dont la proportion est malheureusement minime. Je ne sais en effet ce qui pourra encore nous être envoyé dans l'avenir!

ASSURANCES-ACCIDENTS: Elles fonctionnent maintenant pour les accidents sérieux. Je serai reconnaissant aux Hommes de Confiance de toujours me signaler les accidents survenus dans leurs kommandos, afin que je puisse voir si le nécessaire est fait. Je compte, dans le prochain Numéro de „Présence“, vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

RELEVÉ: la grande question, évidemment. Voici les précisions qui m'ont été données à ce sujet:

Comme vous le savez, il ne s'agit pas de relève proprement dite, mais de la mise en congé de captivité de 50.000 prisonniers en échange de la venue en Allemagne de 150.000 spécialistes.

Je veux une fois de plus insister, pour que ne s'éveillent pas des espoirs sans lendemain, sur le petit nombre des bénéficiaires de la „Relève“. 50.000, sur 1.150.000 prisonniers restant en Allemagne, cela fait à peu près 4 %, soit pour notre Stalag, moins de 350 „possibles“. C'est peu! De plus les départs prévus actuellement n'atteignent pas encore ce chiffre: une première tranche de 6.000 prisonniers est rentrée en France; une autre, de 6.000 encore, est en cours de départ. Une troisième tranche de 6.000, à laquelle participerait le Stalag XX B, suivrait. La proportion de 18.000, par rapport à l'ensemble des prisonniers, est de 1,5 % environ. Pour le Stalag, cela représenterait quelques 125 prisonniers....

Comment seront désignés ces heureux bénéficiaires: la chose n'est pas encore exactement arrêtée. Le Ministère de l'Agriculture Français, d'après les renseignements à lui fournis par les services communaux, en désignera une partie. Le reste serait désigné par les Autorités Allemandes et Françaises des Camps, les Autorités Allemandes ayant évidemment la dernière main sur ces désignations.

A titre d'indication, et sans pouvoir rien en inférer pour le Stalag XX B, voici les chiffres qui m'ont été donnés pour un Stalag où la Relève a déjà eu lieu: 70 % des Relevés l'ont été d'après les indications du Ministère Français de l'Agriculture, 10 % par les Autorités Allemandes du Camp, 20 % par les Autorités Françaises. Ces 20 % comprenaient des „vieilles classes“, des veufs depuis Septembre 39 avec enfants, des pères de 3 enfants, quelques cas particulièrement douloureux.

Ces chiffres nous montrent qu'il ne faut pas s'illusionner: à supposer que la Relève atteigne notre Stalag, vous avez, vous qui me lisez, 98,5 % de chances de ne pas en bénéficier. Ne vous faites donc pas d'illusions, et gardez quand même bon moral, car nous rentrerons tous un jour!

GRAUDENZ: les délégués de la Mission SCAPINI, qui avaient pu visiter la prison Militaire de Graudenz, et les Kommandos qui en dépendent, m'ont chargé d'insister à nouveau auprès de vous pour que vous évitiez de vous mettre dans des situations qui risqueraient de vous mener à Graudenz. Nous vous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, Pensez-y...!

Avant de passer à une autre partie de l'entretien que j'ai eu avec les délégués de la Mission, je vous donne ci-dessous quelques informations d'ordre courant:

CORRESPONDANCE: Les services de la Censure rappellent une dernière fois qu'il est interdit d'écrire à d'autres prisonniers, soit du même Stalag, soit d'autres Stalags. — Pour faire passer quand même leurs lettres ou leurs cartes, certains se donnent comme frères. Ils risquent d'être punis, et surtout de faire supprimer, pour l'ensemble du Stalag, les cartes supplémentaires octroyées tous les mois à un certain pourcentage de prisonniers ayant des frères en captivité. Qu'ils s'abstiennent donc!

Il est rappelé en outre qu'il est interdit d'indiquer, sur sa correspondance, le lieu du Kommando où l'on se trouve.

Évitez dans vos lettres de manifester trop ouvertement vos sentiments. Vous n'y gagnerez rien, sauf peut-être un interrogatoire et une punition.

Une fois de plus, je prie tous ceux qui répondent au courrier que je puis leur envoyer de bien vouloir rappeler le Numéro de la carte ou de la lettre qu'ils ont reçue.

COLIS NECESSITEUX: L'Oeuvre des Colis aux Prisonniers de Guerre de Lausanne m'écrit qu'elle n'acceptera plus aucune étiquette qui ne sera pas munie du cachet de l'Homme de Confiance.

Le Service d'Entr'Aide aux Prisonniers de Guerre de Rabat — à plus forte raison maintenant — me signale la même chose.

La Mairie du XVIII^o signale aux camarades de cet arrondissement ne recevant pas de colis du Comité d'Assistance aux P. G. du XVIII^o qu'ils peuvent lui écrire (par mon intermédiaire) en donnant toutes indications utiles sur leur cas, leur adresse au XVIII^o, leur situation de famille, etc., en joignant à leur carte une étiquette-colis.

Étant données les difficultés de plus en plus grandes éprouvées pour trouver des colis pour nécessaires, je ne pourrai dorénavant envoyer d'étiquettes pour ceux qui, dans les quatre mois précédents, auront reçu 8 colis. Je retournerai donc à l'avenir leurs étiquettes à ceux qui m'en auraient envoyé, si leur fiche de colis indique un passage de 2 colis par mois durant les 4 derniers mois.

Pour les Sans-Famille ou abandonnés ne recevant pas de colis, le Service du Comité Central d'Assistance — „l'Adoption des P. G. sans famille“ — peut s'en occuper. Ceux que cette question intéresserait voudront bien me transmettre — sur feuille séparée — les renseignements suivants:

Nom, Prénoms, Matricule,
Nationalité (pour Étrangers)
Adresse civile au moment de la mobilisation.

Adresse actuelle de la Famille (s'il y a lieu).

Profession exercée à la Mobilisation.

Renseignements particuliers sur la situation de l'intéressé (par exemple Français de l'Étranger, Pupille de la Nation, Pupille de l'Assistance Publique).

Régiment (Français, Légion Étrangère, Polonais).

Les Homme de Confiance voudront bien veiller au dépistage de ces cas plus particulièrement douloureux.

OBJETS TROUVES: L'on vient de me remettre une alliance. Celui qui l'a perdue voudra bien me la demander, en spécifiant l'inscription gravée à l'intérieur de l'alliance.

J'ai également en ma possession quelques photos qui n'ont pu atteindre leur destinataire:

Une première série, qui provient du photographe CUZIN, 19 rue aux Cordiers, Autun, contient des photos représentant tantôt une fillette de 5 ans environ, tantôt la même enfant et sa mère. Ces photos portent les indications suivantes, soit, Autun, Mai 1942, soit La Courelle, Septembre 1942.

Une autre série de 13 photos, portant la date de 20/9/42, représente tantôt des enfants isolés, tantôt des groupes d'enfants de 2 à 3 ans, tantôt des groupes de famille.

Une troisième série, développée au nom de Madame DUBOIS, (6 photos) représente, soit une fillette de 18 mois environ, soit un trio (père, mère et tout petit enfant) pris à la fenêtre d'une maison. Enfin, trois photos, représentent, l'une une fillette de 10 à 12 ans, prise dans un jardin, l'autre un homme jeune tenant dans les bras un petit enfant, la dernière une jeune maman tenant le même bébé dans les bras.

Ces photos seront communiquées à tous ceux qui penseraient qu'elles peuvent leur appartenir. Ils voudraient bien me les renvoyer dans le plus bref délai s'ils se rendent compte qu'elles ne les intéressent pas.

Ceci dit, je reviens à la visite de la Mission Scapini.

Comme toujours, en dehors des renseignements fournis, et des démarches demandées, notre entrevue avec des délégués de la Mission comportait un côté plus général. C'est ce point de vue que je veux maintenant rapidement aborder.

Monsieur de la Chapelle nous parla d'abord de la France. Il nous redit la profonde détresse matérielle dans laquelle elle se débattait par suite du manque d'approvisionnements, de transports, de matières premières. Il insista sur ce fait que la France ne nous oubliait pas, matériellement et moralement.

Matériellement, elle le prouve par les envois qui nous sont faits, soit de vêtements, soit de vivres. Un exemple: le colis de Noël qui est en cours de distribution aux prisonniers de guerre ne représente que 5 kgs par homme. C'est peu, nous semble-t-il. Mais si l'on se souvient que nous sommes encore 1.150.000 en Allemagne, cela représente un effort de 5.750.000 Kgs de vivres, soit 575 wagons de 10 tonnes, et cela c'est quelque chose!

Moralement, non seulement parce que la France désire le retour des prisonniers et travaille dans ce sens, mais surtout parce que nous sommes dans la pensée des Français. Et ici je ne veux pas parler des séances, des kermesses, des bals mêmes donnés au profit des prisonniers de guerre, et dont les journaux — quand ne feront-ils plus leur battage ridicule? — nous entretiennent complaisamment, mais de l'attitude, si digne dans la souffrance, de ceux et de celles qui pensent véritablement à nous. Le Lieutenant Poigny me disait l'impression profonde qu'il avait éprouvée en prenant contact, dans une petite localité française où il passait, avec les femmes de prisonniers de la commune: souvent elles travaillent ensemble pour leurs maris, ensemble — il faut s'aider parfois — elles confectionnent les colis pour leurs prisonniers, toujours elles en parlent, car la pensée de l'absent ne les quitte pas. J'ai été heureux en entendant le Lieutenant parler ainsi, car je me suis rendu compte en écoutant ses paroles — qu'il prononçait simplement, mais si intensément — que vous pouvez être fiers de vos femmes, qui vous attendent depuis plus de trois ans, accomplissant vaillamment leur tâche quotidienne, rendue si lourde par votre départ, se dévouant pour que vous ne manquiez de rien, entretenant au plus profond d'elles-mêmes la flamme de leur amour pour vous, et apprenant aux petits qui grandissent sans vous à connaître, à respecter et à aimer leur papa. A vous de les aider et de les encourager dans vos lettres, qu'elles attendent aussi impatiemment que vous désirez les leurs.

Je ne veux pas terminer le compte-rendu de cette visite — dont j'ai remercié en votre nom le Capitaine de la Chapelle et le Lieutenant Poigny, sans vous faire part des réflexions qu'elle m'a inspirées.

On parle beaucoup en ce moment de la force et de la faiblesse de la France. Cette force et cette faiblesse seront ce que seront la force et la faiblesse des Français, ce que seront notre propre force ou malheureusement peut-être notre

propre faiblesse. Or, derrière les barbelés, nous pouvons agir sur nous-mêmes et entre nous. Et c'est pourquoi je vous demande une fois de plus d'empêcher que votre captivité ne soit du temps complètement perdu en vous efforçant de développer toujours davantage votre force de caractère, notre union. Et de cette façon, un jour, parce que nous serons nous-mêmes plus forts et plus unis, la France sera elle-même plus forte et plus unie.

Evitons donc la critique si facile à ceux qui ne font rien efforçons nous d'agir, de voir le beau côté des choses, de savoir nous laisser enthousiasmer pour une belle idée ou pour une action utile. Faisons-le, en nous voulant très proches de ceux qui nous entourent, sans qu'il y ait la moindre arrière-pensée égoïste ou commerciale entre nous, dans la confiance réciproque et l'énergie souriante. En agissant ainsi, nous serons plus forts pour supporter, ensemble, notre captivité, nous serons plus forts pour agir dans la France que nous reverrons, un jour — que je souhaite, comme vous, le plus proche possible.

Marcel Boutry

POSTIERS: Notre Camarade, ROBERT GIBIER, 52.347, Responsable des Postiers pour le Stalag XX B, me prie de porter à votre connaissance le communiqué suivant:

Le Comité National d'Assistance des P. T. T. victimes de la guerre fait connaître aux Postiers en captivité qu'il met à la disposition de ceux-ci des livres de distraction et d'études. De plus, pour des cas douloureux, il peut envoyer un colis par mois, et venir en aide aux familles après examen sur place de la situation de l'intéressé. Pour les vivres, l'étiquette-colis est obligatoire. Ceux d'entre vous qui auraient des désirs à formuler sont priés de se faire connaître à: Robert GIBIER, mle 52.347, Kdo 160 (Bischofsberg) par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance qui transmettra.

CORRESPONDANCE DES HOMMES DE CONFIANCE:

Les services de la Censure me chargent d'avertir les hommes de confiance de Kommando que, d'après les nouvelles dispositions, ils ne sont pas autorisés à correspondre avec les Comités de Croix-Rouge ou les organismes officiels. Ils voudront donc bien faire passer par mon intermédiaire les lettres ou cartes qu'ils désireraient voir acheminer sur les organismes en question.

M. B.

BELGIQUE

COMMUNICATION JURIDIQUE RELATIVE AUX LOYERS DUS PAR LES PRISONNIERS DE GUERRE

Il n'existe aucune législation spéciale réglant les droits et les obligations des prisonniers de guerre en matière de loyers.

Les seules dispositions légales s'appliquant aux prisonniers de guerre sont la loi du 24 juillet 1939 qui a suspendu, jusqu'au retour au foyer, tout délai de procédure et dès lors, de citation en justice, pour les citoyens rappelés, sous les armes, en vertu de la loi sur la milice (miliciens) et l'arrêté du 6 juin 1942, qui a édicté la même mesure à l'égard des militaires de carrière.

Il résulte de ces dispositions que si un militaire, prisonnier de guerre, est assigné en paiement de loyers, la procédure doit être suspendue et que le juge ne peut le condamner.

Toutefois, il ne faudrait pas en conclure que l'épouse ou les parents du militaire prisonnier, occupant les locaux dont il est locataire, ont intérêt à ne payer aucun loyer pendant son absence.

Au contraire, il est de leur intérêt de régler tout ou partie du loyer convenu, selon leurs ressources et leurs moyens d'existence.

Le bailleur est en effet en droit de réclamer tous les arriérés, lors du retour du militaire prisonnier.

D'autre part, l'arrêté du 6 juin 1942 a prévu la faculté pour les tribunaux, au cas où un intérêt impérieux l'exigerait, d'autoriser la levée de la suspension des délais de procédure.

En d'autres termes, les juges peuvent autoriser, s'il y a intérêt légitime, à citer en justice un militaire prisonnier de guerre.

En matière locative, si aucun loyer n'était payé ou un loyer trop minime, et que le bailleur pouvait justifier, par exemple, qu'il se trouve dans la nécessité pour vivre de récupérer une plus grande partie du revenu de son immeuble, le militaire s'exposerait à ce que le bailleur demande l'application de cette faculté.

Dans ce cas, le bailleur, en justifiant en outre que les occupants des locaux loués peuvent payer le loyer convenu, une partie de celui-ci ou plus qu'ils ne paient, pourrait présenter une requête au juge de paix appelé à statuer sur le paiement des loyers arriérés, pour solliciter la levée de la suspension du délai de citation et l'obtention d'un jugement.

Une copie de cette requête doit être adressée par le greffier, par lettre recommandée, au militaire si son adresse

est connue, avec l'indication de l'audience à laquelle le juge statuera.

Le militaire prisonnier de guerre, recevant pareille notification a donc, en tout cas, intérêt à la transmettre d'urgence à sa famille, pour que celle-ci assure la défense de ses intérêts.

A l'audience fixée, le juge, s'il estime que l'impérieuse nécessité est bien justifiée, peut décider que le délai pour citer le militaire prisonnier de guerre ne sera plus suspendu et autoriser ainsi le bailleur à l'assigner devant lui en respectant un délai de citation qu'il fixera (par exemple un mois).

Après citation notifiée à la suite de cette décision, le juge de paix peut alors statuer sur la question des loyers en suspens.

Notamment s'il s'agit d'une location antérieure au 10 mai 1940, il peut fixer la réduction de loyer applicable pour l'avenir, et réduire le montant des arriérés dus, et ce conformément à l'arrêté du 20 septembre 1940.

En Conclusion: Les militaires prisonniers de guerre ont intérêt à donner des instructions à leur famille, de payer tout au moins une partie du loyer convenu avant leur rappel sous les armes ou leur captivité et cela, selon leurs facultés et leurs ressources, en tenant compte des allocations ou des avances payées en Belgique.

Les membres de la famille ont intérêt à faire ces paiements même si le bailleur ne les accepte qu'à valoir.

Il est très peu vraisemblable en effet, que dans le cas de pareils paiements, le juge accorderait l'autorisation de citer devant lui, le militaire prisonnier de guerre.

D'autre part, au retour du militaire, si le juge était appelé à statuer sur les arriérés de loyer dus alors, il tiendrait certainement compte des efforts réalisés et ferait, en cas de maintien de la législation actuelle, le militaire quitte si pas de la totalité, tout au moins d'une grande partie de ces arriérés, selon sa situation financière au dit moment et les susdits efforts réalisés.

Liebeshaben reçus en Octobre

Par le Comité International de la Croix-Rouge:
20.000 cigarettes
700 boîtes de sardines
42 boîtes de saucisses
48 boîtes de beurre
144 boîtes de poisson
150 paquets de margarine.
De la Croix-Rouge de Belgique:
36 colis pour nécessiteux.

Collecte en faveur du „Secours d'Hiver“

Reçu du Kommando 9: 12 RM., du Kommando 45: 2 RM.
Total: 155 RM.

L'Homme de Confiance des Belges,
Adjudant Duchesne.

MUTUELLE

du STALAG XX B

RAPPORT MENSUEL — OCTOBRE 1942

Fonds de Secours disponible au 30. 9. 42	Fr 68.699.60
Cotisations et dons perçus en	
Octobre 1942	Fr 55.259.60
	Total Fr 123.959.20
Avances	Fr 600.00
Secours exceptionnels	
(art. 2)	Fr 200.00 800.00
Disponible au 31 Octobre 1942	Fr 123.159.20
dont: Fr 10.205.20 en Caisse	
Fr 112.954.00 en compte à la Verwaltung du Stalag	

Activité du mois:

Demandes de Secours: 26
Dossiers transmis pour enquête: 71
Secours immédiats prévus: Fr 71.000.00
Résultats d'enquête parvenus: 16

Mes dispositions sont prises pour un premier transfert de 50.000 Fr au Commissariat Général aux PGR et aux Familles des PG, auquel sera adressé en même temps une première liste de secours de 14.200 Fr pour 13 dossiers.

Les camarades dont les familles sont secourues seront avertis au fur et à mesure de l'établissement des listes: ils pourront donc prévenir les leurs de cet envoi. Le mécanisme des avances de fonds au Commissariat dont l'organisation vous a été exposée dans le dernier rapport mensuel laisse présumer que les allocations distribuées par notre Mutuelle parviendront dans les deux mois de l'établissement des listes.

Courant Novembre, une circulaire aux Hommes de Confiance des Kommandos a porté à votre connaissance les dernières décisions du bureau. J'en ai profité pour vous

résumer: — ce que la Mutuelle attend de vous tant délégués que mutualistes — ce que la Mutuelle peut pour vous et vos familles (notamment les nouvelles modalités pour les secours en cas de décès et pour les soins dentaires).

Bénéficiaires des Secours. — Je dois encore attirer l'attention de tous sur l'article le plus important de nos statuts: j'ai reçu en effet ce mois-ci des demandes de secours d'Hommes de Confiance de Kommandos dont aucun membre ne s'est inscrit à la Mutuelle. A mon grand regret, j'ai été obligé de leur rappeler que „la Mutuelle a pour objet de répartir des secours entre les familles nécessiteuses des prisonniers de ce Stalag, **membres de la Mutuelle.** A titre exceptionnel des secours immédiats pourront être également alloués aux PG de ce Stalag“ et ceci encore, dans le cadre de la clause précédente.

Dans plusieurs rapports mensuels, j'ai fait état de cette condition nécessaire pour l'obtention d'un secours. Vous ne pouvez ni l'ignorer, ni me tenir rigueur de défendre les intérêts de vos camarades mutualistes.

Dans mon rapport d'Août 1942, j'avais fait mention des doléances de camarades qui se plaignaient de la défaillance des pouvoirs publics qui mettaient les prisonniers en demeure de soutenir leurs propres familles nécessiteuses. Un simple exemple extrait des résultats d'enquête transmis par un Centre d'Entr'aide vous prouvera que notre initiative loin de réduire l'activité des organismes existants leur donne au contraire une activité plus grande:

„Mme X est une femme qui n'a jusqu'ici sollicité aucun secours des organismes locaux qui s'occupent des PG . . .

A la suite de l'enquête, Mr. G. a demandé à la Famille du PG. que le lait et le pain lui soient fournis gratuitement. Nous allons lui faire obtenir gratuitement aussi des chaussures pour elle et ses enfants. Mr. G. a aussi sollicité du comité local d'Assistance aux PG. le bénéfice du colis gratuit pour son mari. Il va s'occuper pour que Mme X. reçoive les soins médicaux que nécessite son état de santé. De plus, Mme X ayant des ennuis avec la Cie des Eaux au sujet du compteur cassé, nous allons écrire à cette Cie pour qu'elle cesse toute poursuite.“

„Si elle recevait le secours que vous proposez de lui accorder, elle pourrait vivre moins misérablement jusqu'au retour de son mari.“

Ces quelques lignes ont la valeur d'une conclusion, et je suis persuadé que vous qui doutiez encore de l'efficacité de notre tâche, vous n'hésitez plus à donner votre adhésion à notre mutuelle. Les quelque 100.000 Fr dont je dispose, sont insuffisants pour couvrir les demandes actuelles, et le mois prochain, vous pourrez le constater quand je vous dresserai un état de mes besoins.

P. Saint Venant

Exemple à suivre: le Kdo 52 petit par son effectif a réussi à organiser une kermesse sur le bénéfice de laquelle il nous a adressé un montant de 1.200 Fr Merci à ces généreux camarades dont le geste sera certainement imité par beaucoup d'autres.

P. St. V.

MARCHE NOIR

Oui, je suis de votre avis! Il vaudrait mieux laver son linge sale en famille! Mais il est des cas où l'on ne peut se taire, et le fait de parler au grand jour, parce qu'il fera davantage réagir amènera peut-être plus facilement certains d'entre nous à réfléchir . . .

C'est donc du Marché Noir, ou, si vous préférez, du „Business“, que je veux aujourd'hui vous entretenir. Sans doute quelques-uns n'accepteront-ils pas mes paroles, sans doute d'autres en profiteront-ils pour crier au scandale. Peu importe. . . Le fait est que le Marché Noir sévit dans certains camps ou kommandos du Stalag, et qu'il doit être combattu.

On me demandera: „Qu'entendez-vous par marché noir?“ Oh, je sais, il est difficile de le définir exactement, car dans un camp de prisonniers les règles générales qui font le juste prix ne jouent pas de façon normale. . . J'entendrai donc par marché noir toute transaction — échange ou vente — où l'un des participants profite abusivement de sa situation ou de celle de son co-traitant pour en tirer un bénéfice sans rapport avec la valeur de l'objet échangé ou vendu ou avec le travail fourni.

Des règles mathématiques ne peuvent donc être établies, et ce sera souvent à sa conscience que chacun devra faire appel pour juger de la limite où finit l'honnêteté et où commence la malhonnêteté! C'est donc surtout un appel à la conscience de tous que je lance aujourd'hui, demandant aux

faiseurs d'affaires sordides qui profitent des besoins de leurs camarades pour amasser de réfléchir un peu sur la propreté des marchés qu'ils proposent — demandant à ceux que ces „affaires“ révoltent de savoir au moins en témoigner leur désapprobation s'ils ne veulent pas dénoncer les coupables. Car tous nous sommes plus ou moins salis par les malpropretés qui se passent autour de nous. Hier, j'entendais deux de nos camarades, rentrés depuis peu de Graudenz, après des mois de privations, et qui s'indignaient à juste titre de la façon dont il avait été répondu à une demande d'aide qu'ils avaient formulée à un français (!): „Des biscuits, mais oui, quatre pour un mark!“ Ils ont refusé de me donner le nom de celui qui leur avait proposé ce marché honteux. Celui-là, si je l'avais connu, n'aurait pas dû s'étonner de ne pas recevoir, à la prochaine distribution Pétain, la part de biscuits à laquelle normalement il aurait eu droit!

On m'objectera: „Mais si je vends à ce prix telle ou telle chose, c'est pour envoyer de l'argent à ma famille.“ D'accord, mais on oublie que le profit que l'on a réalisé sur un autre camarade empêche celui-ci d'envoyer à sa famille à lui les quelques marks qu'il a dû verser pour recevoir le morceau de pain ou les quelques biscuits dont il avait besoin. Et ceux qui ont ainsi abusé de la situation plus malheureuse d'un camarade peuvent se dire que même si le marché a été accepté ils ont commis une malhonnêteté, et sont aussi dignes de reproches que l'employeur qui profite de la misère de son ouvrier pour lui faire accepter un salaire de famine. De même, n'est-il pas triste pour un Français de se voir refuser quelque chose par un de ses camarades qui conservera pour un Anglais — ils paient plus cher! — ce que l'autre aurait désiré. Bel exemple de camaraderie . . . Et il est encore beaucoup plus inadmissible de voir certains profiter de leur situation pour en tirer un bénéfice. Ce serait le cas du magasinier — est-il tellement hypothétique? — qui réserve les meilleurs vêtements à ceux qui le paient, du cordonnier qui sabote le travail ordinaire pour consacrer son temps aux chaussures des „petits copains“. Système D, dira-ton. Non, car le système D, s'il risque de léser un autre, n'est plus du débrouillage, mais de la malhonnêteté! Quel scandale dans le Stalag, n'est-ce pas, si les Docteurs se mettaient à faire payer leurs consultations 5 RM., si les Hommes de Confiance demandaient 2 RM. pour leurs interventions, si les interprètes ne traduisaient que contre lager-geld comptant! Pourtant, n'est-ce pas la même chose? Alors pourquoi se livrer soi-même à des pratiques devant lesquelles on crierait au scandale si d'autres s'y laissaient entraîner!

On me dira encore: „Mais beaucoup le font!“ Est-ce une raison? Une malhonnêteté ne cesse pas d'en être une parce qu'elle est multipliée à un certain nombre d'exemplaires. Nous ne sommes pas des moutons qui se suivent en bêlant; nous sommes des hommes, et nous avons la responsabilité des actes que nous posons librement.

Au lieu de cet esprit de business et de mauvaise camaraderie, combien il serait plus réconfortant, au contraire, de voir se développer en captivité la générosité, qui tout en recherchant les moyens légitimes de venir en aide aux nôtres, par l'économie par exemple, se refuse de tout rapporter à la nécessité d'acquiescer et d'amasser, au détriment des autres — la discipline morale qui réfrène nos instincts de lucre et respecte chez les autres leur dignité d'hommes qu'on se refuse à abaisser en abusant de leur pauvreté — la bonté sincère, qui se réjouit de faire un peu de bien — la force aussi, la „vaillance“, qui nous porte à coopérer au mieux-être de ceux qui nous entourent. Beaucoup parmi nous pensent ainsi, n'est-ce pas — je n'en veux pour preuve que cette caisse de biscuits qu'un kommando de Danzig nous transmet pour les „rentrant de Graudenz“, ou ces lettres de petits kommandos qui nous disent de ne pas leur envoyer leur part de biscuits pour que nous puissions, quinze jours après leur arrivée au camp, faire une seconde distribution aux „retour de prison“.

Et si tous ne peuvent agir de la même façon, tous voudront n'est-ce pas, dans ce Stalag, mettre fin à certaines affaires dont ceux qui les pratiquent se rendront enfin compte qu'elles les rendent méprisables. Peut-être cet appel ne suffira-t-il pas — je n'ose l'espérer! — et c'est pourquoi je demande à tous ceux qui ont à ce point de vue bonne volonté de se grouper autour de leurs hommes de confiance pour faire cesser, soit par la persuasion, soit en demandant des changements de poste pour les coupables, des pratiques irrecevables. Leur exemple, leur volonté de ne s'abaisser à aucun marché qui risqueraient de les diminuer à leurs yeux ou aux yeux de leurs camarades, saura entraîner les hésitants.

Réfléchissez sur toutes ces questions, je vous le demande. Cela peut-être coûtera à certains, surtout s'il doit en résulter une modification dans leur manière de voir, mais il est de votre devoir de le faire, comme il était de mon devoir de vous le dire. Et le devoir ne se discute pas.

Marcel Boutry
Homme de Confiance

COMITE D'ETUDES

LECTURE

Quelques livres viennent d'arriver, aussitôt tous de se précipiter. Chacun les manipule, en regarde le titre et, peut être... les laisse de côté, n'en trouvant pas à son goût. Cependant, à la pensée de la longue veillée, on se décide, heureux quand même de se plonger dans un texte qui fera oublier le travail de la journée, d'abandonner les parties de cartes interminables, les discussions oiseuses et stériles.

Le lecture devient un repos: dans chaque Kommando il existe une petite bibliothèque, renouvelée périodiquement, notre bibliothécaire, au Stalag, s'efforçant, dans la mesure de ses moyens, de vous envoyer ce qu'il possède et de vous faire parvenir rapidement vos livres personnels dûment censurés.

Donc vous allez lire, pour vous instruire, pour vous distraire, peut-être aussi pour ne pas songer à la longueur du temps; le livre devient l'ami sûr de votre captivité, toujours présent et qui n'abandonne jamais. Il vous permettra de rattraper le temps perdu et d'arriver à l'entrée de l'âge mûr sans être frappé d'épouvante par le compte rapide de ce que vous n'aurez pas lu. Dites vous bien que c'est à notre âge qu'on lit le mieux, parce que, plus âgé, les yeux se fatiguent et la jeunesse est loin sous l'horizon....

Mais alors, ne lisez pas n'importe quoi, ne vous fiez pas toujours au titre, à la reliure, à l'impression; voyez l'auteur, ne vous „jetez“ pas sur tel nom parce qu'il est à la mode (souvenez-vous des nombreux livres ou revues que vous avez lus dans la vie civile, alors que vous auriez mieux fait d'aller jouer aux boules) Réfléchissez à votre état d'esprit du moment et voyez s'il vous faut un livre d'aventures ou de voyages qui fera vagabonder votre esprit ou plutôt un livre d'études qui vous instruira. Choisir un livre, mais c'est chose importante! car ces amis fidèles sont aussi de terribles révélateurs. Voulez vous connaître ce que vaut mentalement un homme demandez lui quel est le livre qu'il a relu le plus souvent dans sa vie.

Vous me direz, à juste titre, que vous n'avez pas un choix de livres assez vaste; vous devez vous contenter de ce qu'on vous présente, et c'est bien vrai. Cependant la composition d'un envoi comprend toujours une honnête variété qui doit satisfaire n'importe quel esprit.

Lisez donc beaucoup cet hiver, mais lisez bien, de bons auteurs, du bon français. N'hésitez pas à laisser de côté ces romans bon marché, mal écrits. Vous avez fait une trop rude expérience de la vie pour vous laisser tromper par ces aventures policières ou amoureuses qui ne sont qu'illusion ou irréalité. Penchez vous vers nos classiques, nos bons auteurs modernes, vous serez surpris de voir comme, à notre âge, on les goûte et on les aime merveilleusement. Ne lisez donc pas seulement pour l'intrigue, pour l'histoire mais aussi pour en retirer un profit intellectuel, un délassement physique et surtout n'oubliez jamais ce vieil adage: les livres, comme les pièces d'or sont de bons serviteurs et de mauvais maîtres.

Jean Aufray

MOUVEMENT PETAIN

Nous avons reçu de notre camarade Louis Decloître du kommando 34 un travail assez important sur la corporation paysanne. Nous regrettons de ne pouvoir insérer le texte intégral, tout d'abord à cause du manque de place. Ensuite, la première partie concerne les différents rouages de l'organisation corporative prévue par la loi du 2/12/40. Cette question a déjà été traitée par notre camarade J. Goubert, dans une forme peut-être différente, dans le No 7 de „Présence“. Nous espérons que Decloître ne se formalisera pas et nous excusera de ne publier que la seconde partie de son travail qui s'intéresse plus spécialement à la mise en application de la charte agricole.

M. Larue

La Corporation agricole

Sommaire de la 1ère partie

Après avoir signalé la portée historique et les profondes conséquences nationales de l'organisation corporative de la paysannerie française sous l'égide du Maréchal, Decloître brosse un historique rapide de cette organisation. Il arrive ensuite à la loi du 2/12/40 et étudie dans l'esprit de cette loi les différents groupements qu'elle crée. Nous rappellerons que cette loi a pour titre „Organisation corporative de l'Agriculture“ et que les différents rouages qui en découlent sont les suivants:

- 1) Syndicat agricole corporatif
- 2) Union agricole corporative
- 3) Conseil National corporatif

à ces rouages s'engrènent:

- 1) les institutions agricoles de coopération et de mutualité
- 2) les groupes spécialisés par production ou catégorie de production.

par l'intermédiaire des

„Chambres régionales d'agriculture“.

Application

Il y a peu de temps encore, la presse française annonçait que cette charte du travail agricole nouvellement promulguée n'entrerait pas en vigueur avant de longs mois, mais à plusieurs reprises, ces derniers temps, nous avons enregistré, à un rythme accéléré, la constitution de nombreuses unions régionales.

Ainsi, cependant que la structure sociale du nouveau régime nous apparaît encore flottante et lente à fixer, sa nouvelle structure paysanne se dessine dans des conditions que l'on entend parfois taxer de lenteur, mais qui sont, en réalité singulièrement rapides pour une construction appelée à durer.

Cette loi fait disparaître l'infinie variété des organisations qui se disputaient une même clientèle dans un même département, un même canton, une même commune. Leurs adhérents ayant des intérêts identiques, cette multiplicité des groupements contribuait à écarter les agriculteurs à adhérer à l'un d'entre eux.

La loi sur l'organisation corporative institue une organisation unitaire de la base au sommet, c'est à dire du moindre village à l'échelon national. Dans chaque village se constitue un syndicat corporatif unique, l'ensemble des syndicats communaux constitue une union régionale également unique, enfin l'ensemble des unions régionales constitue la corporation paysanne.

Par une saine combinaison du principe d'autorité et de l'autodirection de la profession organisée, le chef du syndicat corporatif communal, qui portera le titre à la fois original et traditionnel de Syndic, est désigné par ses pairs, mais le choix de ceux-ci n'a que le caractère d'une proposition et seul l'agrément des autorités supérieures confère à celui-ci l'autorité qu'il exercera en leur nom.

De même les Syndics régionaux seront proposés par leurs pairs et l'autorité leur viendra de l'échelon supérieur. Enfin le conseil national propose à l'agrément du ministre un comité permanent qui est l'émanation de l'agriculture organisée.

Ainsi se dégage de la loi du 2 décembre 1940 l'organisation future de l'agriculture. Mais peut-on voir dans ce schéma théorique autre chose qu'une vue de l'esprit, alors que dans les départements, les cantons, les communes, des organisations vivaces, soit parce qu'elles répondent à un besoin naturel soit parce qu'elles sont sagement organisées par des politiciens du cru-continuent à se proclamer indispensables.

Il n'en est rien puisque depuis Mars dernier, date où elle fut constituée, la commission de l'organisation corporative paysanne, chargée d'exécuter, à titre transitoire, les prérogatives des rouages centraux de l'organisation corporative future, ne paraît pas s'être résignée à cette inactivité. En effet, en possession d'un budget de démarrage, elle a commencé ses travaux partageant ses services entre diverses délégations correspondant aux grandes branches de l'organisation agricole: syndicalisme, coopération, mutualité, associations spécialisées.

Dans le même instant une intense activité se manifeste dans d'innombrables villages en vue de substituer un syndicat corporatif unique aux organisations qui avaient pu coexister jusque là et bien souvent se combattre. En vertu du même principe, les organisations nationales de la coopération et de la mutualité agricole fusionnent en dépit des résistances que peuvent susciter la survivance de bien des vieilles querelles.

Ainsi, tant sur le plan national que sur les plans régionaux et locaux, une besogne concordante s'accomplit diligemment et sans bruit. Conscients de leurs responsabilités et répondant à l'appel du Maréchal, les paysans et leurs délégués participent généreusement à la transformation du pays.

Ainsi se manifeste, par la surprenante rapidité d'une réalisation concrète la fécondité du principe corporatif dans lequel La Tour du Pin montrait voici 50 ans, le secret d'une société à la fois traditionnelle dans ses principes et, pour répondre à une formule devenue classique, moderne dans ses institutions.

Cette évolution était en germe dans nos syndicats agricoles sous leur forme ancienne, puisqu'ils étaient ouverts à tous ceux qui vivaient du travail de la terre et groupaient dans une même association professionnelle tous les éléments de la profession agricole: propriétaires, fermiers, patrons, ouvriers, artisans ruraux.

C'est surtout en vulgarisant l'emploi des engrais chimiques que s'est manifestée l'activité bienfaisante de ces syndicats

communaux. En effet, si dans l'esprit de leurs fondateurs il s'agissait déjà d'assurer aux cultivateurs l'approvisionnement convenable, en temps utile, des engrais chimiques, semences sélectionnées, tourteaux, charbons, ficelle pour moissons et battages etc... qui leur étaient indispensables, la centralisation des commandes, les achats en commun et les expéditions groupées en permirent aussitôt l'emploi à des prix plus abordables. De plus ils assurèrent aux cultivateurs la qualité des marchandises, celles-ci étant toujours échantillonnées à l'arrivée et assez souvent analysées.

Les petits et moyens cultivateurs n'employant plus que des engrais chimiques à teneur en principes fertilisants garantie, ils s'engagèrent alors résolument dans l'emploi intensif des matières fertilisantes d'origine chimique, au plus grand bien des récoltes. Le paiement des marchandises s'opérant en une même séance par tous les employeurs, les moins hardis d'entre eux à engager les dépenses nécessaires, gagnés par la contagion de l'exemple et comparant les récoltes des routiniers à celles des camarades plus entreprenants, ne tardèrent pas à se rallier à l'utilisation rationnelle des engrais, d'où une amélioration très sensible des rendements.

En résumé, réception des engrais en bonne saison, garantie de leur composition, groupement des expéditions et répartition en gare, autant de raisons pour que les prix se soient adoucis. Si on y ajoute la suppression des frais de magasinage et la vulgarisation par l'exemple des applications judicieuses des engrais selon les sols et les besoins des plantes, on aura exposé combien a été intéressante l'action des syndicats agricoles à circonscription limitée.

Ces syndicats ont donc fourni la transition entre l'époque du libéralisme intégral et l'époque de la corporation dans laquelle nous entrons. Dans l'époque libérale les individus étaient isolés, sans défense, livrés à la libre concurrence, les plus faibles trop souvent séparés ou divisés entre-eux, couraient ainsi le risque d'être écrasés. Les syndicats anciens avaient déjà pour but de corriger la faiblesse des individus isolés; avec la corporation renaît la notion sociale de la famille, puisqu'elle groupe les familles paysannes.

Leurs intérêts professionnels étant les mêmes, la corporation leur apporte l'unité dans la défense.

Par l'observation des règles établies dans la profession, la corporation apporte l'ordre dans le respect des besoins et des droits de chacun.

La corporation leur apporte aussi la sécurité, sa base familiale l'oblige à être prévoyante: elle doit veiller à l'établissement des jeunes et assurer aux vieux les ressources des dernières années.

Cette organisation dans une atmosphère de discipline librement consentie protège les plus faibles contre toute domination et garantit leur liberté.

La loi organisant la corporation agricole donne aux agriculteurs le moyen de pouvoir étudier les règlements et de les rendre obligatoires, ainsi les professionnels font eux-mêmes les règlements de leur profession.

Si, comme nous n'en doutons pas, la corporation nationale paysanne, qui est sienne, le protège efficacement contre les exigences et la concurrence d'outre mer, par un soutien moral et technique, le cultivateur pourra connaître alors, avec les conditions de vie et de travail meilleures, la sécurité du lendemain et la foi dans l'avenir de sa profession.

Depuis quelque temps, nous croyons pouvoir deviner que les producteurs, se demandent avec une certaine anxiété comment joueront, dans le cadre de leur profession, les directives économiques actuellement en voie d'adaptation.

Si l'on songe tout d'abord à l'orientation de la production, nous pensons qu'elle correspond, pour l'agriculture, dans une forme d'ailleurs assez atténuée, à la réglementation industrielle. Il serait en effet impossible d'envisager l'application d'un système identique à deux activités économiques aussi strictement opposées. Car si l'industrie peut se prêter à une concentration presque totale, l'agriculture, elle, ne peut se concevoir que décentralisée à l'infini, aucune formule de régie intéressée ne saurait lui convenir.

En revanche, l'appareil agricole et sa masse paysanne faisant corps avec le sol sur toute l'étendue du territoire, constitue pour l'Etat un élément d'équilibre aussi important que stable, au moment où il doit prendre sous son égide l'édifice industriel quelque peu ébranlé. Aussi peut-on espérer que l'orientation de la production saura se limiter à des directives souples et bienveillantes ayant surtout pour objet de mettre de l'ordre dans les affaires, notamment par la mise en oeuvre de mesures de protection en vue du maintien de la production et par l'amélioration des moyens de production.

Il faut-et nous croyons deviner l'esprit directeur de la corporation dans ce sens — laisser une grande liberté de

manoeuvre au paysan. On ne saurait aller au delà de ce plan raisonnable, car il ne faut pas oublier que la production agricole est pleine de risques. Jusqu'ici le paysan les a toujours acceptés, on peut même dire qu'il les épouse avec sa profession qui est plus encore une vocation. En contrepartie des risques ainsi pris en charge, il faut lui laisser une liberté de manoeuvre complète, le risque d'ailleurs, engendre la prudence, l'initiative. Rappelons nous la réaction fameuse des vigneronn charentais devant la catastrophe du Phylloxera: Ils devinrent les meilleurs pourvoyeurs de produits laitiers. Supposons, au contraire, que demain au lieu de conseiller la culture d'une graine oléagineuse devenue si nécessaire, on vienne à l'ordonner et qu'un hiver particulièrement rigoureux anéantisse la récolte. Qui prendra le risque à sa charge? Le producteur pourrait, avec quelque raison, réclamer une indemnité à l'Etat. Ou cela s'arrêterait-il? Car si l'agriculteur se laissait aller à devenir fonctionnaire-gerant, combien paierions-nous le pain? Nous verrions très probablement les rendements péricliter et cela sans qu'on puisse établir avec précision pourquoi la récolte a mal tourné ou la vache a cessé de donner son lait. Voilà pourquoi il faut que le cultivateur, dans la mesure où il accepte des risques, conserve une large liberté de manoeuvre.

Comment encore imposer des directives impérieuses quand on songe à l'extrême diversité des travaux agricoles. Car il n'est guère possible de déterminer des régions, de les classer, de les cataloguer, tant d'éléments rentrent en ligne de compte: le régime des eaux, la qualité, la nature ou le relief du sol, la proportion des boisements, le climat, les traditions locales, etc... Et nous savons par surcroît, que les méthodes de culture employées en France sont très diverses et que parfois des anomalies saisonnières viennent encore bouleverser les plus savantes prévisions.

Pourrait-on accorder encore quelque crédit à des principes très rigides en matière d'orientation agricole, alors que nous devons surtout rechercher la qualité de la production. La recherche de la qualité est à l'opposé de la production en série ou sur demande. Nous savons combien nos terroirs sont riches en crus fameux. Nos grands vins de Bourgogne et du Bordelais, nos cidres de Normandie, nos fromages inimitables de nos provinces, nos primeurs de la vallée du Rhône, nos fleurs du midi, pour n'en citer que quelques uns, ne sont-ils pas les messagers à travers le monde de la gloire de notre production agricole?

Nous ne pouvons terminer sans dire quelques mots sur le „Foyer Rural“ auquel le Maréchal s'intéresse tout particulièrement dans ses déplacements à travers la France.

Le foyer rural, créé par l'organisation corporative est le centre de toutes les activités jeunes du bourg, sans en absorber aucune.

Le foyer rural est un simple local ouvert à tous les jeunes de la commune, ouvert partout où une équipe de bonne volonté se présente et accepte de l'animer.

Seule la gestion financière en incombe à la corporation, le loyer, le mobilier, les livres et les jeux sont payés par elle.

La direction du foyer est assurée par un comité comprenant les représentants de chacune des activités jeunes du bourg, un représentant de la société sportive, un représentant des jeunes paysans, un représentant du patronage local, etc... Toutes les manifestations organisées au foyer le sont à l'instigation de ce comité, sous le contrôle du comité de patronage comprenant les diverses autorités locales: Maire, syndic, curé, chef d'association familiale etc... Le foyer devient ainsi le lieu de rendez-vous de toute la jeunesse du bourg, là on trouve livres et jeux, on fait les devoirs du cours agricole organisé par la corporation, on voit s'y dérouler les semaines rurales que l'on donnera dans le bourg, on reçoit les tournées de cinéma. Ce foyer doit devenir la source de joie du village, son centre de culture paysanne.

Comme nous venons de le voir, positif avant tout, le Maréchal confie à la corporation paysanne l'organisation de l'édifice agricole.

C'est cette paysannerie organisée qui remettra en honneur la famille française et ses vertus fécondes, c'est elle qui redeviendra le réservoir des valeurs sociales dont nous avons besoin.

Ainsi, ce n'est pas seulement par en haut et par la forme mieux adaptée de son gouvernement que la France se sauvera. C'est par en bas, par sa jeunesse, par sa paysannerie organisée, libérée des partis qui divisent, de la politique qui anémie, retrouvant dans son sol si riche, si fécond, dans sa famille si unie, les éléments essentiels d'une société vigoureuse et stable que, pourvue d'une économie prospère la France renaîtra.

„Paysans, mes amis, j'ai besoin de vous, je compte sur vous. Suivez moi, ensemble nous referons la France.“

Louis Decloitre Kdo 34

COURRIER DES SCENES

Kdo 34. Dimanche 4 Octobre a été inaugurée la salle de spectacle du Kdo 34 entièrement conçue et construite par les spécialistes du camp, agréablement décorée de sujets inspirés de la mer, elle est une belle réussite.

L'orchestre dirigé par Charles Plaetvoet a ouvert la séance: le premier spectacle de la troupe de Roger Charlou se composait de trois pièces: „Un Client Sérieux“ de Courteline, „Le renard“ de P. Wolf „Fausse Monnaie“ de G. d'Hervilliers et E. Clarey.

Bonne journée, et les débuts de la troupe du théâtre „Escale 34“ font bien augurer de son avenir.

D'après Fr. Lions

Kdo 160. Une pittoresque affiche nous conviait à inaugurer avec la comédie „Arsène Lupin“, 4 actes de Francis de Croisset et Maurice Leblanc, la saison théâtrale 1942—1943.

Pendant la clôture, la troupe s'est employée activement à aménager la scène et dès avant le lever du rideau, nous constatons les résultats du travail: mur de scène tapissé et repeint, nouvel encadrement de la baie camouflant un dispositif électrique presque luxueux, rideau pailleté d'or formant un canaïeu marron, chaud, sobre sur lequel ressortent une originale cocarde et deux masques moderne dans lesquels de nombreux Bischofsbergeois ont cru reconnaître des personnalités locales.

Inutile de raconter la pièce: qui n'a lu les romans de Maurice Leblanc? Impossible de décrire les décors: notons seulement le succès du spectacle souligné par les applaudissements et des éloges. Mais je crois pouvoir dire cependant que-ci s'adressaient plus aux interprètes qu'à la pièce. Non pas que celle-ci soit sans mérite: ce n'est pas ma pensée, mais au cours de la saison dernière nous avons déjà vu deux pièces policières, une troisième devient monotone. Et si dans un camp de prisonniers, on veut recueillir le plus de suffrages, il faut s'en tenir à l'opérette, la farce ou la comédie gaie. Toutefois l'idéal est la revue ou le sketch „made in lager“: je sais que notre troupe a en chantier de quoi satisfaire mes vœux.

Il me resterait à faire l'éloge de tous ceux qui à titre divers ont contribué au succès: l'énumération de tous, acteurs et accessoiristes serait fastidieuse. Les applaudissements qu'ils ont recueillis nous promettent une saison théâtrale très brillante; faisons le vœu qu'elle soit aussi fort courte.

Boyer-Chammard

Kdo 66. Pour sa 19^e représentation théâtrale qui inaugurerait une nouvelle saison, „Music Holm“ a présenté à ses auditeurs habituels „Azaïs“ comédie en trois actes de C. Beir et L. Verneuil. Il convient de féliciter tous les acteurs qui ont joué avec beaucoup d'entrain cette pièce gaie, et en particulier le camarade qui, à 5 jours de la représentation, n'a pas hésité à prendre le rôle très important qui devait être tenu par un camarade libéré. Au cours des entr'actes, l'orchestre nous a fait entendre quelques jolis morceaux.

M. Epailard

Kdo 526. 40 hommes. Pour la première fois depuis 28 mois, une petite kermesse a été organisée selon la tradition des fêtes de chez nous; elle a rapporté plus de trois mille francs de recette? Nous espérons faire mieux.

V. Girard

Kdo 9. Le 18 Octobre, pour la réouverture du théâtre, la troupe nous a donné une bonne représentation de Topaze. La distribution ne mérite que des éloges, merci à Ducray d'avoir si bien su mettre en valeur le personnage et le caractère de Topaze. L'orchestre de Dendal, composé de 19 exécutants non professionnels a eu sa part du succès. Un mot sur la salle qui se modernise de plus en plus: planchers ingénieusement inclinés, fosse d'orchestre, avant-scène à la courbe élégante, jeux de lumière, décors splendides d'un montage facile, un plafond de papiers (assez inesthétique) garnit la salle et améliore l'audition.

En somme un ensemble parfaitement réussi, toujours en progrès et qui tient à justifier l'atmosphère de notre Kom-

mando, qu'un de nos camarades a résumé dans cette expression charmante: le Kdo de la bonne volonté.

D'après E. Martin

Willenberg. Fin Octobre, le G. A. W. a ouvert sa saison avec une revue de Roger Béra et Roch-Bayard: „Paris Echos Cocorico“. La revue comprenait entre autres quatre reprises: l'antilogie de Roch-Bayard, la revanche des femmes, la nouvelle bonne, l'oublié. L'orchestre de Gilbert Cottret a joué avec entrain divers morceaux de jazz reliant agréablement les diverses parties de la revue.

J. Goubert

Willenberg. — Cercle Artistique Wallon. Ce n'est pas sans une certaine appréhension que le Cercle Artistique Wallon a présenté à Willenberg „Le Mariage de Mademoiselle Beulemans“ comédie en trois actes de J. F. Fonson et F. Wicheler. N'était-il pas harsardeux d'affronter avec une troupe d'amateurs et des moyens limités une oeuvre très connue, vulgarisée en Belgique et dans le nord de la France par de nombreuses tournées?

Mes camarades du C. A. W. se sont mis courageusement au travail. A mesure que l'oeuvre s'ébauchait, s'affirmait notre confiance en la réussite.

Nous ne nous étions pas trompés. Les séances des 7, 8, 9, 10 et 11 novembre ont remporté un réel succès. Certes, le programme que nous présentions ne se prêtant pas à des manifestations bruyantes, les applaudissements n'ont pas crépité à toutes les minutes, mais l'aspect de la salle nous permettait, par les réactions sympathiques du public, de nous rendre compte que la pièce intéressait et que le jeu de nos acteurs plaisait. Mieux que les compliments et les félicitations, cette détente heureuse que nous pouvions lire sur les visages des spectateurs nous a montré que nous avions atteint notre but.

Le public, si réservé dans la salle et pourtant si sympathique, n'a pas ménagé ses éloges dès la séance terminée. De l'avis de beaucoup, cette représentation est une des meilleures qui ait été donnée au camp.

Ce succès, nous le devons d'abord à nos acteurs. Premiers rôles et figurants se sont donnés entièrement. Et je me dois de rendre hommage à ce bel esprit d'équipe qui les a animés pendant la préparation comme pendant l'exécution. Nous le devons aussi à nos décors, dont celui du deuxième acte fut particulièrement admiré. Nous le devons enfin à l'orchestre de Jazz, dirigé par G. Cottret, qui a joué pendant les entr'actes des morceaux très goûtés.

Je termine en adressant à toutes les bonnes volontés qui ont bien voulu nous aider un grand merci.

Robert Duchesne

Clarté

Quand je reviendrai, si mes doigts sont gourds,
Meurtris, déformés, marqués de souillures,
Si j'entends craquer mes faibles jointures,
Lorsque sonnera l'heure des retours;

Si je suis perclus, si mes reins sont lourds,
Si je vais cassé par les courbatures,
Comme au soir s'en vient parmi les pâtures
Le vieux laboureur au déclin des jours,

Malgré la fatigue et malgré l'usure,
J'irai d'un pas lent vers le soleil d'or,
J'irai lentement d'une marche sure.

Et dans mon visage aux rides profondes,
Hâlé par ma course à travers les mondes,
Mes yeux seront clairs pour t'aimer encor.

Jacques du Thouet

Kdo 164